

## Syndicat National des Sapeurs Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de France – Force Ouvrière

«Quand je revendique, c'est pour construire»

ref : COM/LR/CB/16-010



## Communiqué le 04/03/2016

## ESD : des avancées, mais restons vigilants !

Après des mois de dialogue et d'échanges, les textes sur l'encadrement des SDIS et notamment les Emplois Supérieurs de Direction (ESD) sont prêts à être présentés au guichet unique, terme barbare qui indique la porte d'entrée dans les différents ministères impactés par les textes. Ce ne sont pas moins de 19 arrêtés et décrets qui sont présentés. Le calendrier est serré, puisque la commande du ministre de l'Intérieur, vise, à l'issue du guichet unique, une présentation en Conférence Nationale des Serrvices d'Incendies et de Secours (CNSIS), puis en Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT), pour une mise en application au 1er janvier 2017.

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) a reçu ce 3 mars les organisations syndicales représentatives dans le cadre réglementaire du dialogue social, pour une ultime séance de dialogue, qui a viré au conflit, puisque plusieurs organisations dénoncent la présence des sous-marins associatifs.

Notre commission officiers poursuit son travail actif de proposition et de dialogue. Après une étude approfondie des 19 textes présentés, certes tout n'est pas satisfaisant, mais l'essentiel de l'évolution que nous demandions depuis plus de 10 ans est là, notamment avec la « fonctionnalisation ». Le SNSPP-PATS-FO estime que l'ensemble des personnels de la catégorie A sont impactés très directement, et la catégorie B sera concernée, d'où une extrême vigilance de notre part (notamment via les concours et examens d'accès à la catégorie A).

De plus, comme pour la refonte de la filière C et B il nous faudra traiter du stock (ceux qui sont en place) et du flux (ceux qui seront impactés dès la fin des mesures transitoires dont la durée devra être la plus courte possible, pour ne pas revivre les 7 ans de la filière).

L'aspect financier ne pourra pas être ignoré, les chiffres présentés en réunion le 3 mars sont de 200 000 euros pour la A+... Soit très peu à l'échelle de nos SDIS. Mais il ne faut pas oublier les contraintes budgétaires, motifs maintes fois lancés par nos élus pour ne pas appliquer la filière. Ne doutons pas que leurs efforts seront plus prompts pour les A+.

Dans les grandes lignes, la catégorie A+ permettra aux directeurs (3 grades de contrôleur) d'accéder à d'autres postes à l'État et de bénéficier de passerelles avec les autres fonctions publiques. La fonctionnalisation, avec des contrats de 5 ans renouvelables une fois, assurera une rotation sur les postes de directeur départemental et d'adjoint.

Bien entendu, la gestion du « stock » et la constitution du cadre d'emploi initial sont sujettes à caution ... Les directeurs en place se sont mobilisés pour faire reconnaître leurs spécificités ... Vous pourrez même reconnaître certains profils dans quelques mesures transitoires. On retrouve soudainement des vertues à la fonction de chef de corps !

Le classement des départements en 3 catégories (A, B, C) est réalisé selon la population :

nos amendements sont retenus avec des limites à 400 et 800 000 habitants!

Évidemment l'accès à la catégorie A+ est « élitiste » par l'ampleur du concours, mais c'est l'équivalent de ce qui se fait dans la fonction publique territoriale.

Afin de ne pas louper ce tournant essentiel, le SNSPP-PATS-FO a créé au niveau national, au sein de la Commission Officiers, un groupe de travail composé de : Michel Carrasset, Sylvain Bonvin, Jean-Louis Ferres, Francis Lassiette, Laurent Rieu et Michaël Schmitt.

Nous resterons vigilants quant à l'impact de la réforme sur la carrière des agents!

Proposer- négocier-contracter

